Dossier candidat: commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Une fois complété et signé par les représentants légaux de l'élève, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le complètera et téléversera, avant le mercredi 16 avril 2025, dans l'espace dématérialisé appelé « COLIBRIS» (cf. Note technique : affectation en lycée des élèves en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant – campagne 2025).

À noter : Seuls les dossiers arrivés au plus tard le 16 avril seront étudiés. Pour l'avis médical merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique.

Pourquoi compléter ce dossier?

Ce dossier permet de demander une affectation prioritaire en cas de forte limitation dans les choix d'orientation et/ou d'affectation de l'élève compte tenu de sa situation (limitation à un domaine professionnel ou à un lieu de formation). Il permet également de vérifier que les vœux formulés ne font pas l'objet de contre-indications.

À noter : la priorité absolue ne peut être accordée que sur un seul vœu et garanti l'affectation sur ce vœu.

ATTENTION: toute demande doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traitée

	Information	ns administratives	
Nom et prénom	de l'élève :		
INE : _ _			
Date de naissan	ce:	Classe:	
Adresse du cano	didat :		
Nom et prénom	n du représentant légal 1 :		
Nom et prénom	du représentant légal 2 :		
Établissement so	colaire fréquenté en 2024 – 2025 :		
Inscrit dans un E	Etablissement Médico-Social : Oui □ Non	□, si oui, préciser l'établissement :	
Vœux de l'élèv	e II est fortement rec	commandé de formuler au minimum 3 vo	
	Spécialité ou Famille de métiers	Établissement	Date du stage effectué dans le domaine de formation visé
Vœu1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			
Vœu 5			
Parcours de l'élè	eve : Description succincte du parcours de	l'élève (classes, stages):	
Fait à :	Le:		
rail a	Le		

Signature du représentant légal 2 :

Signature du représentant légal 1 :

Dossier candidat: commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Partie à remplir par l'établissement (chef d'établissement ou personne en charge du dossier) en lien avec le service médico-social et l'équipe éducative

Scolarité			
Des aides et/ou adaptations so Projet d'Accueil Individualisé (F		•	dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou
Si oui , lesquelles :			
Adaptations pédagogiques :	□ Oui	□ Non	Accompagnement médico-social ou sanitaire dans l'établissement scolaire : □ Oui □ Non
Aides humaines :	□ Oui	□ Non	
Aides matérielles :	□ Oui	□ Non	Accompagnement médico-social ou sanitaire hors milieu scolaire :
Dispositif ULIS :	□ Oui	□ Non	Si oui, à préciser :
•			

Positionnement sur les 8 compétences transversales du socle :

Le tableau ci-dessous aidera la commission pluridisciplinaire handicap-médicale à statuer sur la correspondance entre les compétences de l'élève et celles attendues pour la formation professionnelle visée.

Les vœux sur des formations professionnelles ne pourront être étudiés que si ce tableau est renseigné, et si un stage a été effectué dans le domaine correspondant à ses vœux.

Les compétences concernées sont décrites dans le document en annexe B « compétences transversales ».

Positionnement de l'adolescent pour chacune des 8 compétences*	Très bonne maîtrise	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise fragile	Maîtrise insuffisante
Compétence A				
Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)				
Compétence B				
S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute, respect des autres)				
Compétence C				
Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision				
Compétence D				
Faire preuve d'autonomie et d'initiative				
Compétence E				
Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation				
Compétence F				
Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosité artistiques)				
Compétence G				
Réaliser une activité nécessitant un				
investissement physique prolongé				
Compétence H				
Respecter les réglementations et les chartes en				
vigueur (hygiène, sécurité) *Cocher une seule case par ligne				

^{*}Cocher une seule case par ligne

Dossier candidat : commission handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève :	
Avis motivé du psychologue de l'Education Nat	cionale (si élève rencontré) :
Fait à :	Le :
Nom et signature du psychologue de l'Education National	le:
Avis du responsable pédagogique (professeur princ	cipal. coordinateur ULIS. etc.):
Avis circonstancié (profil scolaire de l'élève, points forts, d vœux émis, etc.):	
Fait à :	Le:
Nomet signature du responsable pedagogique.	
Synthèse du chef d'établissement :	
Avis global sur l'ensemble du dossier de candidature :	
Fait à :	Le:

Nom et Signature du chef d'établissement :

Dossier candidat: commission handicap-médicale

Liste des documents du dossier handicap médical. (Cocher les éléments)

À déposer sur la plateforme dématérialisée « COLIBRIS » en un PDF unique, avant le mercredi 16 avril 2025 :	
☐ Le dossier de demande de priorité pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (présent dossier)	
☐ La copie des bilans périodiques issus du Livret Scolaire Unique pour les candidats scolarisés en 3º (copie des	
bulletins scolaires pour les autres candidats)	
 □ Pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH : une copie de la dernière notification et du GEVA-Sco □ Si concernés, la notification CDAPH 	
☐ La ou les fiche(s) de liaison stage : Annexe A	
À transmettre par courrier au secrétariat du médecin conseiller technique du département du 1 ^{re} vœu et/ou au médecin de la DRAAF, avant le mercredi 16 avril 2025 :	
☐ L'avis médical (annexe D) sous enveloppe cachetée avec le nom, prénom et date de naissance de l'élève.	
ATTENTION : Seuls les dossiers arrivés avant le 16 avril seront étudiés. Pour l'avis médical, merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale, et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique	
Éléments manquants au dossier de candidature :	
Si parmi les éléments cité au-dessus il manque une pièce au dossier expliquez-en les raisons :	
Autres documents proposés en remplacement :	

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent à cette annexe. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à <u>dpd@ac-lyon.fr</u>. Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html